EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 27 mars 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE
M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON
M. RECORS Roger, Maire – adjoint de CESTAS
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON *(procuration à M. BILLOUX)*
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE)*
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON *(procuration à Mme BRISSON)*
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC *(procuration à M. SIRDEY)*
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON *(procuration à Mme EYHERAMONNO)*
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. DURANT)*
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS *(procuration à M. MANO)*
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT)*
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND *(procuration à Mme GANTCH)*

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC-DE-L'ISLE
PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 15 mars 2024 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 28 février 2024.

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0015-2024-2-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Délibération n° DE-0015-2024

Rapporteur : **Mme LE YONDRE**

Objet : **Compte de Gestion – Budget Annexe Régional Nouvelle Aquitaine**

Le Conseil d'administration est invité à adopter le Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe Régional Nouvelle Aquitaine (BARNA). Il constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Ainsi, l'assemblée délibérante examine et arrête le Compte de Gestion transmis par le comptable public.

L'adoption du Compte de Gestion implique de s'assurer de l'identité de valeur entre :

- Les écritures du Compte Administratif (CA 2023) établi par le Président du Centre de Gestion ;
- Les écritures du Compte de Gestion (CG 2023) établi par le Payeur Départemental.

Les résultats définitifs du CG 2023 et du CA 2023 sont égaux.

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est excédentaire de 1 022 224,60 €.
- Le report de l'exercice 2022 est en cumul excédentaire de 2 344 030,56 €.
- En conséquence, le résultat de clôture est excédentaire de 3 366 255,16 €.

Le BARNA ne disposant pas de section d'investissement, le résultat de clôture s'élève donc à 3 366 255,16 €

Les écritures du CG 2023 et celles du CA 2023 étant conformes, le Conseil d'Administration est appelé à procéder à l'adoption du Compte de Gestion du BARNA.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE

- Le Compte de Gestion 2023 du BARNA établi par le comptable public.

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0015-2024-2-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 27/03/2024

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 27 mars 2024.

La secrétaire de séance,

Chantal GANTCH
Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE

CENTRE DE GESTION FPT DE LA GIRONDE
Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux Cedex

Le Président,

Didier MAU
Président de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 27 MARS 2024

PUBLIÉE LE : 27 MARS 2024

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20240327-DE-0015-2024-2-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2024

PJ : compte de gestion